

## Exercice 2003 - Rapport d'activité des services délégués - Centre de Kinésithérapie et Balnéothérapie de la Mouillère

**Mme l'Adjointe BULTOT, Rapporteur :** Par délibération du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, la Ville de Besançon a décidé de déléguer la gestion du Centre de Kinésithérapie de la Mouillère à une équipe de masseurs-kinésithérapeutes, constituée en Société d'Exercice Libéral (SELARL).

L'établissement entre dans les éléments composant la station hydrominérale de la Mouillère. Le contrat de concession a pris effet le 15 avril 1998 et viendra à échéance le 31 décembre 2010.

### A - Analyse de l'activité du service délégué :

Depuis sa réouverture en avril 1998, l'équipe a su accroître la notoriété du Centre en poursuivant une adaptation technique, fonctionnelle et matérielle : cela a permis une progression régulière du chiffre d'affaires jusqu'en 2001. Par contre, le départ de quatre gérants associés en 2002 avait provoqué une baisse conséquente de ce chiffre d'affaires.

Après le départ de ces quatre praticiens, et de façon à tenir compte de la nouvelle composition de l'équipe thérapeutique, un nouveau mode de calcul du chiffre d'affaires de la société a été mis en place pour l'exercice 2003 : il est obtenu en additionnant celui induit par l'activité des gérants associés restants (4) et les rétrocessions d'honoraires des assistants recrutés (4).

Deux de ces derniers ont d'ailleurs souhaité s'intégrer à l'équipe existante, montrant ainsi leur confiance dans l'avenir de la société.

Il faut noter que :

- le suivi de l'activité brute montre un retour vers les résultats moyens obtenus depuis la réouverture en 1998.

- la part «hors Sécurité Sociale», constituée de soins définis par le décret de compétence de la profession, mais ne donnant pas lieu à une prise en charge de la part de la Sécurité Sociale (aquagym, stretching, école du dos ...) est en constante et régulière progression. Cette activité hors nomenclature a nécessité un effort important de formation pour les kinésithérapeutes et généré un assujettissement à la TVA (à partir de 27 000 € HT). Cet assujettissement de l'activité a occasionné une dépense nouvelle et imprévue qui explique en partie le déficit observé sur le compte de résultat.

L'année 2004 doit permettre :

- la poursuite de la diversification dans le domaine non paramédical,
- la recherche de nouveaux assistants en vue d'augmenter la production,
- la modernisation très importante des locaux,
- l'intégration du centre dans des réseaux professionnels de santé.

**B - Analyse des comptes de l'activité déléguée :****1 - Comptes du délégataire :***Bilan :*

L'actif immobilisé de la société s'élève à 117,3 K€ : 90,2 K€ de fonds commercial (cession de 57,6 K€ en cours d'exercice du fait de départ de kinésithérapeutes) et 25,8 K€ d'équipements (lesquels ont régressé de 19,8 K€ sur l'exercice en raison des amortissements).

Les fonds propres régressent (139 K€ contre 240 K€ en 2002) du fait de la diminution du capital social (parts remboursées aux kinésithérapeutes sortants) et du résultat d'exercice négatif (- 10,8 K€).

Le fonds de roulement diminue mais demeure positif à 21,8 K€. Le besoin en fonds de roulement est en régression (19,2 K€ contre 52,6 K€ en 2002).

Au 31.12.2003, la trésorerie réelle de la société était quasiment à zéro.

*Exploitation :*

On constate que :

- selon les nouvelles dispositions évoquées plus haut, le chiffre d'affaires global de la société est en augmentation de 3,1 % (426,2 K€ contre 413,4 K€ en 2002) se répartissant comme suit :

\* le chiffre d'affaires des gérants associés, établi à 370,8 K€, est en légère diminution (- 1,7 %),

\* celui provenant des rétrocessions d'honoraires des assistants recrutés passe de 35,7 K€ en 2002 à 55,3 K€ en 2003.

Ce chiffre d'affaires constitue la totalité des produits de la société, mais il ne représente pas la totalité de l'activité du Centre, puisqu'il ne prend pas en compte la partie de chiffre d'affaires non rétrocédée des assistants.

- les charges sont en augmentation de 19,4 %, soit + 78,4 K€, conséquence de la progression des charges de personnel (+ 21,8 %, soit + 48,8 K€) et du poste impôts suite à l'assujettissement à la TVA des activités hors nomenclature (+ 21,3 K€). Par contre les charges externes demeurent presque au même niveau (+ 2,6 %, soit + 3,7 K€).

- le résultat d'exploitation passe de 10 K€ en 2002 à - 55,6 K€ en 2003, le résultat net s'élevant à - 10,8 K€. Il n'y a pas d'impôt sur les bénéfices sur cet exercice.

**2 - Rapports financiers avec la Ville :**

La SELARL Centre de la Mouillère, selon les dispositions du contrat de concession, a versé à la Ville une redevance fixe de 18 848 € en 2003 (il est à noter qu'à partir de 2003 -clause contractuelle- cette redevance fixe est passée de 3 659 € à 18 848 €).

La redevance variable (5 % du chiffre d'affaires au-delà de 304,9 K€) s'élève à 2 835 €.

La Société règle également à la Ville le montant des charges correspondant à la consommation d'eau de l'établissement thermal et à la fourniture d'eau salée (réservoir du Chasnot et Puits de Miserey). Ces frais, relativement constants, s'élèvent à 10 565 €.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget, de Contrôle Financier et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce rapport d'activités.

*Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.*